L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, JANVIER 27. 1898. No. 1.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - $1.00
Europe (compris le port) - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne - 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

Lettre Encyclique

DE NOTRE TRES ST. PERE LEON XIII

(Pape par la Divine Providence).

AUX ARCHEVÊQUES, AUX ÉVÊQUES, ET AUX AUTRES ORDINAIRES DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE, EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

A Nos Vénérables Frères les archevêques, les évêques et les autres Ordinaires de la Confédération Canadienne en paix et en Communion avec le Siège Apostolique.

LEON XIII, PAPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

En vous adressant aujourd'hui la parole, et Nous le faisons d'un cœur tout aimant, Notre pensée se porte d'elle-même à ces raports de mutuelle bienveillance, à ces échanges de bons offices qui ont régné de tout temps entre le Siège apostolique et le peuple Canadien. A côté de votre berceau même on trouve l'Eglise et sa charité. Et depuis qu'elle vous a accueillis dans son sein, elle n'a cessé de vous tenir étroitement embrassés, et de vous prodiguer ses bienfaits. Si cet homme d'immortelle mémoire, qui fut François de Laval Montmorency, put accomplir les œuvres, de si haute vertu et si fécondes pour votre pays, dont furent témoins vos ancêtres, ce fut assurément appuyé sur l'autorité et sur la faveur des Pontifes romains. Ce ne fut pas non plus à d'autres sources que prirent origine et que puisèrent leur garantie de succès, les œuvres des évêques subséquents, personnages de si éclatants mérites. De même, encore, pour remonter à la période la plus reculée; c'est bien sous l'inspiration et sur l'initiative du Siège apostolique, que de généreuses cohortes de missionnaires apprirent la route de votre pays, pour lui apporter, avec la lumière de l'Evangile, une culture plus élevée et les premiers germes de la civilization. Et ce sont ces germes, qui, fécondés aussi par eux au prix de longs et patients labeurs, ont mis le peuple Canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule.

Toutes ces choses Nous sont de fort agréable souvenir; d'autant plus qu'il en reste des fruits sous Nos yeux et de non médiocre importance. Le plus considérable de tous assurément, c'est parmi les multitudes Catholiques, un amour et un zèle pour notre sainte religion, pour cette religion que vos ancêtres, venus providentiellement d'abord et surtout de la France, puis de l'Irlande, et d'ailleurs encore dans la suite, professèrent scrupuleusement, et transmirent à leur postérité comme un dépôt inviolable.

(*A suivre*)

INVASION AU KLONDYKE

LES CHERCHEURS D'OR S'Y JETTENT TOUJOURS EN FOULE.

LES ETABLISSEMENTS CONSULAIRES.

LE PREMIER PROCÈS À SALMON DANS L'YUKON.

Victoria, Jan. 14.—Le steamer "City of Seattle" est parti de Victoria, hier matin, pour l'Alaska. Il avait à son bord 600 passagers. Les chercheurs d'or ont recommencé à se jeter en foule sur le chemin du Klondyke, mais dans quelques semaines, un steamer partira d'ici chaque jour. On croit d'ailleurs qu'il y aura toujours affluence de passagers.

Portland, Jan. 14.—L'expédition organisée pour le Gouvernement partira pour le Klondyke le 23, à bord du steamer "Oregon." L'avant-garde se composera de 60 hommes du 14e d'infanterie, qui conduiront 100 mulets portant 250 tonnes de provisions et de bagages. Le capitaine Ruhtan surveille le transport.

Washington, Jan. 14.—Le bill des subsides pour les établissements consulaires a été présenté à la Chambre par le comité des affaires étrangères. On y demande $3,000 pour l'établissement d'un consulat à Dawson City et une augmentation de $500 pour le consulat de Vancouver.

Little Salmon River, T.N.O., Jan. 12.—La cour suprême du district judiciare de l'Yukon a siégé pour la première fois ici le 9 Décembre. George W. F. Johnson, de Juneau, et David John Elmer de Gem, Idaho, autrefois de Kingston, Ontario, étaient accusés d'avoir volé un sac de poudre d'or et de pépites estimé à $8,634, la propriété de John Kill, de Scattle Le vol a été commis dans le campement de ce dernier au cours de ses allées et venues au dehors. Les faits furent rapportés à l'inspecteur Starnes de la police à cheval qui permit l'émission d'un mandit d'arrestation contre les prévenus. Après enquête préliminaire, Johnson et Elmer optèrent pour un procès par devant le magistrat. La loi des Territoires leur donnait cependant le privilège de choisir entre un procès par jury ou devant le magistrat seulement. Le juge McGuire, son greffier et l'avocat de la couronne instruisirent la cause.

La preuve démontra que plusieurs personnes autres que les accusés avaient visité le campement le jour présumé du vol. Dans le doute où fut le magistrat de la culpabilité des prévenus ceux-ci furent libérés.

M. Joseph Desroches, un de ceux qui ont réussi à rapporter, de l'or du Klondyke, et qui était arrivé à Montréal én juillet dernier, avec une fortune s'élevant à $40,000 a l'intention de repartir pour les champs aurifères vers le 15 du mois prochain.

M. Desroches, est l'heureux possesseur de plusieurs claims au Klondyke, il repart pour surveiller ses intérêts. Un parti de 50 chercheurs d'or a été organisé pour accompagner M. Desroches aux régions aurifères.

SIR WILFRED LAURIER, K.C.M.G.

" Le premier homme du monde"

SIR WILFRID, LE PREMIER HOMME DU MONDE—A L'ECOLE.

L'inspecteur faisait l'examen des jeunes enfants: Mentionnez le nom du premier homme du monde?

Willie,—fils d'un politicien distingué, d'un ton fort et convaincu: Wilfrid Laurier.

L'inspecteur (conservateur, et d'une voix suintant le dépit): "Qui t'a dis cela, mon petit?"

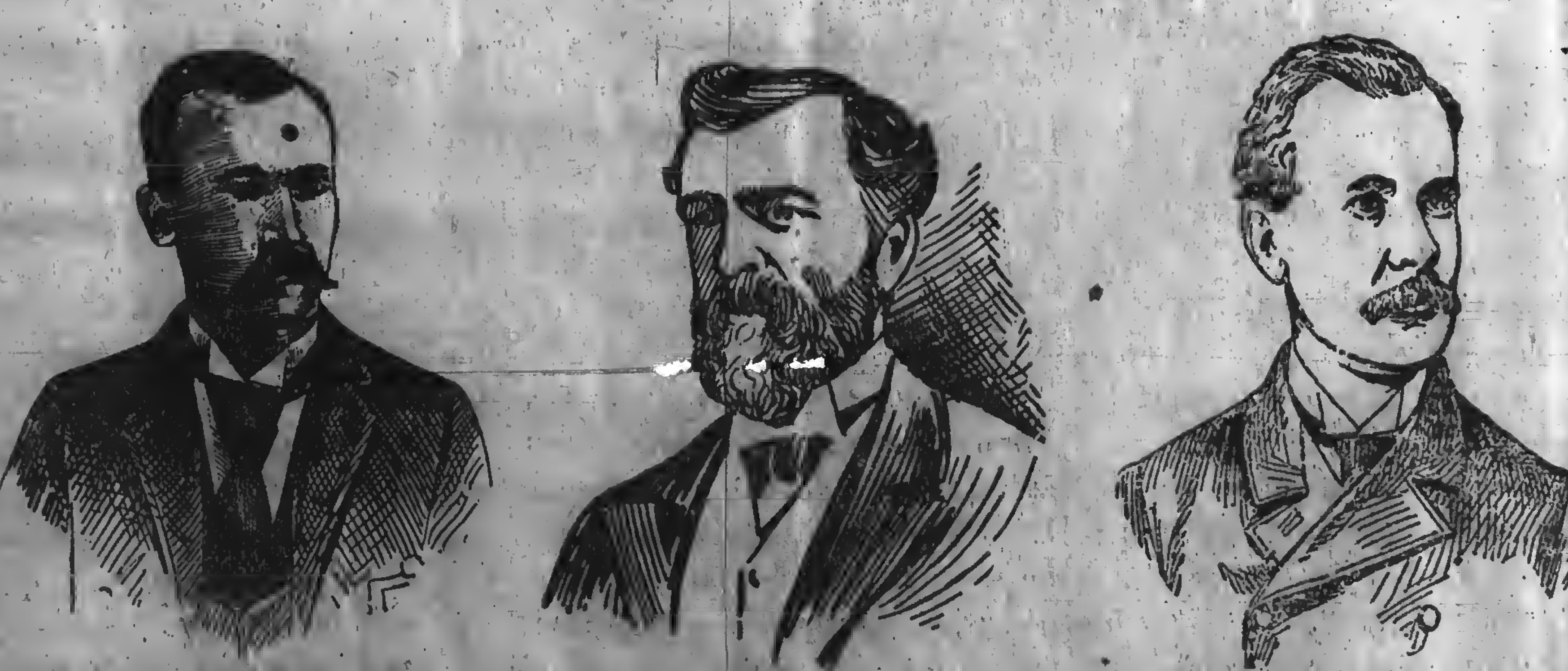
Willie: "J'ai souvent entendu dire ça à papa et mon papa ne ment jamais."

L'inspecteur: "Mais le premier homme fut Adam, mon enfant."

Willie: "Alors il ne peut pas ressembler à M. Laurier parce que papa dit qu'il n'y a pas un autre homme comme lui dans le monde."

Le même inspecteur, voulant taquiner le petit Willie: "Qu'entendez-vous par sa majesté satanique?"

Willie, (mécontent d'avoir été contrarié): "L'inspecteur des écoles, monsieur."



HON. CLIFFORD SIFTON, Ministre de l'Intérieur. — HON. J. ISRAEL TARTE, Ministre des Travaux Pubics. — HON. C. FITZPATRICK, Solliciteur Général.

L'ECHO DE MANITOBA.

Sera publié tous les jeudis à commencer du 10 février inclusivement.

Par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309,
WINNIPEG, MAN.

TELEGRAMME.

Ottawa, Jan. 21.—L'Executif a adopté les réglements de l'hon. Mr. Sifton au sujet de l'administration des terrains miniers au Klondyke.

Les lots ont été réduits de 500 à 250 pieds. Le Gouvernement se réserve certains lopins de terre.

Un explorateur de mines devra payer $10 pour une license qui devra être renouvelée chaque année pour la somme de $15.

Les compagnies aux fonds sociaux devront payer plus, à proportion de leur capital, $50 pour un capital de moins de $100,000 et $100 pour un capital au dessus de cette somme. La royauté a été fixée a 10 p.c.

Les règlements ont été rédigés d'après les vues exprimées par une importante délégation du Klondyke, venue ici expressement pour surveiller ces règlements qui rencontrent leur vues. Les licenses ne sont point transférables.

Les personnes qui ont droit d'accorder des licenses sont:

Le collecteurs des douanes à Victoria; Vancouver, C.A.; Nanaimo, C.A.; Toronto et Montréal.

Les agents des terres de la Confédération à Edmonton:

Winnipeg; Prince Albert; Calgary; Kamloops, C.A.; New Westminster, C.A.

Le Haut Commissoire Canadien à Londre, F. Jury, Liverpool; H. M. Murray, Glasgow; C. R. Devlin, Dublin.

Ottawa, Jan. 22.—L'Hon. Clifford Sifton, Ministre de l'Interieur a ternu une réception (At Home) à l'Hotel Russell, hier au soir—700 personnes y ont pris part. Tous le ministres y étaient présents avec leur familles. L'affaire fût grandiose.

EN VOITURE! POUR KLONDYKE.

Ottawa, janvier 26.

L'Exécutif a accordé à Mackenzie Mann & Co. un contrat pour la construction de 135 milles de chemin de fer de la rivière Stikine au lac Teslin C. An.

La Compagnie recevra 25,000 âcres de terre pour chaque mille de chemin mis en opération; elle touchera en sus $2,500 par mille, du gouvernement de la Colombie Anglaise.

Mackenzie Mann & Co. ont déposé $250,000 comme forfait, dans le cas où ils ne compléteraient point cette voie pour le 1er septembre prochain.

Les principaux journaux, ainsi que Sir Charles Tupper, ont l'air satisfaits de cet arrangement.

Consultation médicale.

—Je vous préviens que si vous ne renoncez pas à fumer, vous ne ferez pas de vieux os.

—Cependant, docteur, voyez le Vésuve, depuis plus de neuf cents ans qu'il fume et qu'il crache, il ne s'en porte pas plus mal!

On annonce à un tailleur qu'un de ses clients est devenu subitement fou.

—Ah! le pauvre garçon! Mais me payera-t-il ma note au moins?

—Oh! dit quelqu'un, il n'est pas encore fou à ce point-là.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 27 JANVIER, 1898

PROSPECTUS.

En présentant L'ECHO DE MANITOBA au public, nous croyons remplir une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps.

Jusqu'à présent le peuple a été accoutumé à n'entendre qu'un côté de la discussion des affaires publiques. Notre journal s'efforcera à rendre compte des événements politiques, d'une manière intelligente et impartiale.

Nous n'approuvons que la polémique calme et digne de gens bien appris. Conséquemment, tout article comportant un caractère personnel, sera indubitablement exclus de nos colonnes. D'ailleurs la rédaction de L'ECHO, est placée sous le contrôle d'un comité de colloborateurs, composé d'hommes d'une longue experience, acquise par un usage réfléchi de la vie et des affaires.

Nos lecteurs en conséquence, peuvent être convaincus, que nos articles de fond seront soutenus par le raisonnement, et non par les injures auxquelles malheureusement se livrent trop souvent certains journalistes de nos jours, pour assouvir généralement, une haine ou une vengeance outrée et égoiste.

Une telle attitude, dans tous les cas, ne peut conduire à d'autre resultat, qu'a celui d'abaisser le niveau du journal qui s'abandonne ainsi, à de pareils avilissements.

L'ECHO DE MANITOBA accordera un franc et cordial appui à l'Administration de Sir Wilfred Laurier. Cependant, prenant pour thèse qu'un gouvernement n'est administré que par des êtres humains, et dont on ne saurait reclamer l'infaillibilité, il s'en suit que nous nous reservons le plein droit de critiquer, d'une manière amicale et charitable, toute action d'aucun Exécutif, laquelle nous apparaitrait contraire à l'intérêt public.

Nous avons préféré sortir sous un format modeste; mais dussions nous recevoir l'encouragement auquel nous avons droit de nous attendre des personnes avides de puiser leures informations dans un journal renseigué et instructif, nous nous ferions un devoir d'agrandir L'ECHO et le rendre digne, de tout point, du patronage dont on voudra bien l'honorer.

Pour mener notre entreprise à bonne fin, nous comptons donc sur le concours de tous les amis de la libre et saine discussion.

Nous sollicitons des correspondances de toutes les parties de la Province, et du Nord Ouest.

L'ECHO DE MANITOBA paraitra le jeudi de chaque semaine. L'abonnement en a été fixé à une piastre par année; invariablement, payable d'avance.

Toute communication devra être adressée à L'ECHO DE MANITOBA, boite 1309, Winnipeg.

MGR. LANGEVIN

Completement Remis.

L'activité dont Sa Grandeur Mgr. Langevin fait preuve, en visitant avec tant d'assiduité, les differentes paroisses de son grand diocèse, demontre que Mgr. est parfaitement retabli de sa dernière maladie qui a failli lui être fatal.

Le public, en general, et les catholiques en particulier, se réjouissent, nous en sommes surs de son heureux retour à la santé.

Sa Grandeur voudra bien nous permettre de lui faire part de nos humbles et sincères félicitations.

Sa Grandeur est partie, pour Montréal par le Convoi d'hier.

L'ENCYCLIQUE.

Nous avons cru nous rendre au desir bien légitime, de nos lecteurs en publiant, dans son entier l'encyclique du Pape Leon XIII, relativement à la question des écoles de Manitoba.

Nous ne pourrions trop conseiller la lecture attentive de ce precieux document, écrit avec tant de sagesse et d'intelligence—comme le sont d'ailleurs tous les ecrits qui émanent de ce vénérable Pontife.

Pour ce qui a rapport aux concessions dejà accordées aux Catholiques, et aux hommes qui en ont été les auteurs; Sa Saintété s'exprime comme suit.

"Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Province ont dejà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes des Catholiques de Manitoba. Nous *n'avons aucune raison de douter* qu'elles n'aient été inspirées par *l'amour* de *l'equite* et par une *intention louable.*"

Plus loin Leon XIII ajoute ces admirables paroles: "Toute fois, comme le but qu'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite determinée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perdre de vue les régles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui, etc., etc.

"..... En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leur revendications, qu'ils ne refusent point des satisfactions partielles. C'est pourquoi, partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal, et d'en éloigner d'avantage les dangers, il convient tout à fait et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible."

En ce qui concerne l'efficacité de nos écoles catholiques le Souverain Pontife n'y va pas par deux chemins pour exprimer son opinion qui se lit comme suit:

"..... Que l'on prenne surtout garde de n'admettre, aux fonctions de l'enseignement que des hommes abondammant pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent naturelles et acquises. Il convient en effet, que les écoles catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement."

Sa Saintété "trouve beau et noble le dessein conçu par les Provinces Canadiennes de développer l'instruction publique et d'en élever de plus en plus le niveau."

Certains journaux protestants se sont permis de faire des commentaires, à leur point de vue, sur l'encyclique mais pour bien comprendre cette illustre lettre, et en apprécier sa juste portée, il faut surtout savoir lire entre les lignes.

En effet les corolaires qui decoulent des remarques contenues dans l'encycicle sont bien plus instructifs que voudrait admettre certaine presse.

Sa Saintété ajoute que rien dans l'affaire des écoles, ne devra se faire sans le concours des évèques.

Il serait surperflu de dire que nous nous soumettons cordialement à la volonté de l'Illustre Viellard du Vatican, volonté si bien exprimée dans sa lettre encyclique.

Notre journal se fera un devoir sacré d'en défendre les principes et de se conformer à la direction qu'elle comporte.

Une Nouvelle ère s'ouvre pour nous catholiques du Canada. Le Pape a parlé; que sa sainte volonté soit faite!

Sa Grandeur est partie pour Montréal par le convoi d'hier.

LE MANITOBA.

Notre voisin, "Le Manitoba," fait des efforts inouis pror amener l'Hon. Mr. Tarte— ce pauvre Mr. Tarte qu'il doit en souffrir!—Sous la condamnation du Saint Père en citant certaines remarques du Souverain Pontife, dans son Encyclique.

Mais confrère, le Pape ne fesait-il pas référence à vos écrits, lorsqu'il dit: "Que nul donc ne perde de vue, les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle; que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui."

"..... Qu'ils (les journaux) défendent réligieusement et avec courage tout ce qui est verité etc: de telle sorte cependant, qu'ils restent dignes, respectueux des personnes etc."

Eh bien! Confrère, relisez vous; revoyez ce chef d'oeuvre publié dans vos colonnes du 12 Jan. et dites nous franchement, si les paroles de Léon XIII ne vous touchent pas un peu?

Vous avez trop de bon sens nous en sommes sur pour ne pas regretter un tel excès de language. D'ailleurs prenons en tous un peu notre part de l'encyclique; avouons franchement nos erreurs et passons l'éponge sur le passé. A quoi bon de reveiller les veilles querelles?

Que chacun y mette un peu du sien; que chacun fasse un petit sacrifice de son orgueil et de ses prétentions, et nous botiendrons bientôt la concorde, l'harmonie et l'union si ardamment désirées par notre Très Saint-Père.

SIR CHARLES TUPPER.

Sir Charles Tupper, le chef de l'opposition à la chambre fédérale, a passé quelques jours au Manitoba. Il a adressé la parole à plusieurs banquets donnés en son honneur. Partout cependant où il a parlé, ses remarques sentaient l'égoïsme et la haine personnelle qu'il porte à Sir Wilfrid Laurier, de fait il n'a pas soufflé un mot du programme de l'opposition, il n'a parlé que de Sir Wilfrid.

Nous connaissons un bon nombre d'amis de Sir Charles qui ont été grandement désapointés des discours du vieillard qui pourtant n'a rien perdu de son ancienne vigueur, mais qui n'a certainement rien gagné en matière de courtoisie envers ses adversaires.

Quel contraste avec Sir Wilfrid! qui s'abstient invariablement dans ses discours publics de prononcer une seule parole qui puisse blesser aucun de ses opposants.

LE FERA-T-IL

Les journaux nous annoncent que l'hon Thomas Greenway se propose d'offrir, à Sa Grandeur Mgr. Langevin, un siége dans le Conseil de l'éducation.

On se rappellera que lorsque l'invitation fut faite à feu Mgr. Taché de faire partie de ce Conseil, il était complétement impossible dans les circonstances d'alors, pour aucun catholique d'accepter cette offre, quoiqu'elle fusse présentée, nous n'en doutons pas, avec toute la bonne foi du monde.

NE FAITES POINT DE COMMENTAIRES.

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSOCIATION LIBERALE FRANCAISE DE MANITOBA EN FEVRIER 1897.

Considérant que les chefs conservateurs ont déclaré publiquement, en diverses circonstances, que la question des écoles est retranchée de leur programme;

Considérant que l'Hon. Thomas Greenway, dans un discours public Montréal, a dit qu'il était prêt à faire tout ce que était en son pouvoir pour satisfaire aux demandes de la minorité, pourvu qu'il soit approché d'une manière convenable;

Cette assemblée en conséquence déclare qu'elle est d'opinion—en vue de protéger les intérets de la minorité—qu'il serait *prudent* et sage de faire élire dans le comté de Saint-Boniface, à la prochaine élection au local, un député qui ne serait pas hostile au Gouvernement et dont le programme serait d'obtenir les plus grandes concessions possibles, *en sus* de *ce qui* a déjà été accordé.

Adopté unanimement.

EXTRAIT DE L'ENCYCLIQUE.

"......En attendant et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils (les catholiques) ne *refusent point* des satisfactions partielles. C'est pourquoi, partout où la loi, *ou le fait*, ou les bonnes *dispositions* des personnes, leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal, et d'en éloigner davantage les dangers, il *convient* tout à fait et il est *utile* qu'ils en *usent* et qu'ils en *tirent* le meilleur parti possible."

ASSOCIATION LIBERALE.

Nous devons attirer l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée dans une autre colonne, convoquant une réunion des membres de l'Association Libérale Française, pour le mercredi 9 février prochain.

Tous les libéraux sont priés d'y assister.

Or, comme il s'agit de mettre l'Association sur un pied plus efficace et qu'on discutera à cette assemblée des questions de la plus haute importance pour le parti, nous espérons, qu'on répondra à cette invitation en s'y rendant en grand nombre.

"HONI SOIT QUI MAL Y PENSE!"

La nouvelle de la publication de notre journal s'est répandue, à travers la ville et les environs avec une promptitude étonnante.

D'après les démarches d'un certain groupe, on doit en conclure que cette information a occasionné une sensation assez désagréable dans un certain quartier.

Nous tenons à faire savoir à ceux qui ont trempé dans la petite intrigue, pour empêcher la sortie de L'ECHO DE MANITOBA qu'ils nous sont tous connus.

Nous n'ignorons pas, non plus, le métier d'espionnage qu'on a pratiqué, ainsi que les petites visites faites avec tant d'assiduité dans une certaine localité, et tous les faux rapports qu'on s'est plu à y faire circuler.

Tous ces petits incidents n'ont pu empêcher notre journal de voir jour. Ils en ont seulement retardé la naissance de quelques heures.

Qu'on se le tienne bien pour dit: L'ECHO DE MANITOBA a pris place et entend se maintenir.

Nous ne pouvons que regretter cependant la participation, à cet événement, d'hommes qui se prétendaient des nôtres et qui s'avouaient les amis de la bonne cause.

On les connait ceux-là!

Nous sommes bien disposés envers ces messieurs, mais qu'on sache aussi que nous sommes bien décidés de ne pas nous en laisser imposer!

Que cet avis suffise donc, pour faire comprendre à certains papillons politiques, qu'il serait de leur intérêt, de ne pas trop intervenir dans nos affaires.

Il est possible que nous revenions sur ce sujet dans notre prochain numéro.

La publication d'une intéressante lettre, que nous ne pouvons pas livrer à la publicité aujourd'hui, faute d'espace, mettra nos lecteurs au courant de ce qui peut leur paraitre mystérieux, et le public alors nous saura gré d'avoir su déjouer les desseins de quelques personnes imbues d'intentions plus ou moins douteuses.

Pour cette fois, nous n'avons que le temps de relever un coin du rideau qui recouvre tout un édifiant tableau.—Au revoir!

APOLOGIE.

Nos lecteurs voudront bien avoir de l'indulgence pour les imperfections que pourrait présenter L'ECHO DE MANITOBA, lorsqu'ils sauront que le journal a été préparé et publié sous trois jours d'avis.

REMANIEMENT.

Sir Adolphe Chapleau va laisser Spencer Wood pour faire place à son successeur, l'Hon. Juge L. A. Jetté qui à son tour a été remplacé sur le banc par l'Hon. François Langelier, ex député de Quebec Centre.

Avant son départ de Spencer Wood Sir Adolphe a fait don de $1200 aux pauvres de la cité de Québec.

On dit qu'il va se fixer définitivement à Montréal et qu'il pourrait bien revenir sur la scène politique.

Nous sommes d'avis cependant que M. Chapleau aime trop la solitude de la vie privée—dont il a déjà goûté les charmes—pour revenir entreprendre les luttes ingrates de la politique.

Durant tout son terme d'office, Sir Adolphe a su rester dans les limites de la constitution.

Toutes ses actions ont été conformes aux lois constitutionelles qui régissent notre pays.

Le respect et l'estime qu'il emporte avec lui, de toutes les classes et de tous les partis, le dédommagent bien des petites misères qu'a voulu lui créer le Gouvernement Flynn, après sa défaite (débâcle serait bien le mot) aux dernières élections générales dans la Province de Québec, parce que le Lieutenant Gouverneur, se tenant toujours dans les bornes de la constitution, aurait refusé à M. Flynn de nommer ses amis à des positions lucratives, contrairement à la justice et au sens moral.

La nomination de l'Hon. Juge Jetté à la haute dignité de Lieutenant Gouverneur reçoit l'approbation générale de toute la population. On ne pouvrait faire un meilleur choix.

Amis et adversaires félicitent et le Gouvernement et M. Langelier sur l'élévation de ce dernier au banc de la Cour Supérieure à Montréal.

L'Hon. François Langelier est un des meilleurs jurisconsultes de la Province de Québec. La place lui convient donc et on s'accorde à reconnaître qu'il en remplira les fonctions avec honneur et distinction.

La cité de Québec a voulu reconnaître, par une démonstration de nature à lui faire tout autant d'honneur à elle-même qu'à celui qui en était l'objet, les inestimables services que ce monsieur lui a rendus dans le cour de sa longue et brillante carrière politique, comme maire et comme député.

Le banquet, dit "Le Soleil," a été simplement princier.

BIEN DIT.

Ils (les Catholiques au pouvoir) ont une bonne chance de prouver leur bon vouloir et leur sincérité. Qu'ils en profitent. Nous sommes bien décidés de notre côté à profiter de toutes les concessions substantielles qu'ils nous obtiendront. Et cela ne doit étonner personne, car notre vaillant archevêque a toujours déclaré, et il l'a répété dernièrement encore, qu'il était prêt à acceptor toute concession substantielle, tout véritable soulagement qui pourrait adoucir notre situation pourvu qu'on n'exigea aucune concession de principes. Et cela a déjà été pratiqué. Dans plusieurs endroits, les catholiques, avec l'autorisation de Mgr l'archevêque, ont profité de certaines concessions de cette nature.

Aussi sommes-nous enchantés de ce passage de l'Encyclique qui est une invitation à nos gouvernants de nous mieux traiter et qui nous engagent à traiter avec eux comme Mgr l'archevêque a déjà essayé plusieurs fois de la faire. Bien plus cette parole du Pape permet aux Catholiques d'entrer avec plus d'assurance dans une voie qui aurait pu être perilleuse et fatale sans cette sauvegarde pontificale. Mais il faut, bien entendu, comme le déclare expressément le Souverain Pontife, que ces concessions soient réelles et ne portent pas atteinte au principe de l'école Catholique. Et les Evêques ajoute le Saint Père sont les juges autorisés qui doivent déclarer si les concessions sont substantielles et si le principe de l'école Catholique est sauvegardée.—"Le Manitoba" (organe accrédité de Mgr. Langevin) Jan. 19.

LES RESERVES SAUVAGES.

Mr. Forget, Commissaire des sauvages, a été honoré, la semaine dernière de la visite d'une délégation composée de quarante chefs et conseillers des réserves du lac Manitaba ainsi que du Lac Winnipegosis.

Il y a neuf réserves sur les bords de ces deux lacs.

L'objet de la reunion de ces messieurs à Winnipeg, avait pour but de faire consentir les intéressés a reduire le nombre de leur réserves de neuf à deux—et de placer tous les Sauvages de la denomination catholique dans une, et les protestants dans l'autre.

De cette manière, il sera possible au Gouvernement de nommer un prêtre resident dans la réserve catholique et un ministre pour celle des protestants. Les Sauvages pourront ainsi construire une Eglise dans chaque réserve, ainsi que des écoles, et le gouvernement de son côté sera en mesure d'apointer des professeurs plus competents pour la meilleure éducation des enfants.

On abolira, la position d'agent des sauvages dans ce district mais le gouvernement nommera un professeur dans chaque réserve pour enseigner la culture aux indiens—et qui en même temps pourra pourvoir a leur besoins.

On voit de suite que tout sous le rapport de l'économie que pour les grands avantages qu'en retireront indigènes, le nouvel arrangement reflète credit sur ceux qui en ont conçu l'idée.

Les Sauvages de leur côté n'ont pas été lents à saisir les bénéfices qu'ils devront en récevoir, et se sont empréssés d'accorder leur entière approbation.

La population des neuf réserves dont on a fait mention s'éléve a un peu plus de mille âmes. Mr. Martineau, l'agent des Sauvages, accompagnait les délégués indiens.

Lorsque le nouveau regime sera en force Mr. Martineau, nous avons compris, sera transféré au Portage la Prairie.

AVIS.

L'Association ... Liberale Francaise

Une assemblée des membres de l'Association Libérale Française, est par les présentes, Convoquée pour mercredi, le 9 Fevrier prochain, à 2 p.m., aux batisses McIntyre, rue principale Winnipeg; dans le but de perfectionner l'Association et de la mettre sur un pied plus effectif.

On y discutera des questions très importantes.

Tous les libéraux sont priés d'y assister.

WILLIAM LAGIMODIERE,
Vice-President

C. HENRY PACAUD,
Secrétaire

NOS CANADIENS RETOURNENT A LA PATRIE.

Une vingtaine de familles canadiennes françaises sont revenues des Etats-Unis et ont pris des terrains à l'est de la Rivière Rouge, vis-à-vis le village de St-Jean-Baptiste. Ils se proposent de s'ériger en paroisse au printemps et d'y construire une église. Nous pouvons promettre à ces compatriotes d'aller leur rendre visite dans un temps assez rapproché.

La première immigration de nos compatriotes au Manitoba, eut lieu sous le régime du gouvernement libéral. En 1874, feu M. Letellier, alors ministre de l'agriculture, fit mettre le canton qui porte son nom en réserve pour les Canadiens, et nomma un Canadien Français agent d'immigration aux Etats.

L'œuvre de M. Letellier fut fructueuse, parce que de 1874 à 1878 il nous arriva des Etats un grand nombre de familles canadiennes qui ont formé dans le temps un précieux noyau et qui depuis a produit d'abondants fruits dans le développements des établissements, dans les paroisses St-Pie, St-Joseph et Letellier ainsi que Ste-Agathe.

Depuis 1879 nous n'avons reçu aucun contingent qui mérite mention, excepté celui de l'an dernier et dont nous venons de parler.

M. Lanziault, un ancien pionnier et bien connu dans nos paroisses canadiennes est à la tête du mouvement du répatriement de nos compatriotes pour Saint-Jean-Baptiste.

M. Lanziault avait laissé le Manitoba en 1881; il nous est revenu dans un état financier florissant et a amené avec lui plusieurs familles.

Il nous dit qu'une centaine de familles se proposent de venir au printemps joindre celles déjà récemment établies à St-Jean-Baptiste.

M. Lanziault a d'autant plus de mérite qu'il ne reçoit aucun émolument pour ses troubles.

Ce qu'il a accompli dans l'agrandisssement de l'un de nos plus beaux centres canadiens, il l'a fait par pur patriotisme.

Si un seul homme est capable d'obtenir un tel ample succès, par son simple dévouement que pourrait-il donc être accompli? si le gouvernement fédéral nommait quelques Canadiens Français pour travailler au repatriement, dans les centres canadiens des Etats-Unis. La chose vaut la peine qu'on s'en occupe et nous nous en occuperons.

L'EXPEDITION ANGLO-EGYPTIENNE.

Le correspondant du "Daily Telegraph" à Marseille, dit:

"J'ai appris, qu'il y a une semaine, le calife a envoyé sa femme et son trésor d'Ondurman, sur le Nil, vers le sud, et qu'il s'est ensuite avancé jusqu'à une distance de vingt milles vers le nord. Il est arrivé à Kerrerie où les derviches sont rassemblés en grand nombre.

"Comme il ne possède aucun moyen de continuer sa marche sur Berber, le point le plus au sud que doit atteindre l'expédition anglo-égyptienne, on croit qu'il a l'intention d'opérer de la rive ouest du Nil, contre nos lignes."

Les efforts et la persévérance du commandant Marchand, dont l'expédition, de l'avis des Français enthousiastes, a déjà rejoint à Fachoda, celle de Bonchamp, partie d'Obock, excitent de jour en jour les sentiments patriotiques. La joie manifeste rappelle celle qui a suivi la marche de Stanley à travers l'Afrique.

On pourra se rendre compte de l'importance de la mission Marchand, lorsqu'on saura que le gouvernement français n'a jamais reconnu comme fondée, la déclaration faite par le ministère Rosebery en mars 1895.

A cette époque le gouvernement anglais, que l'Angleterre considèrerait comme un acte hostile, toute tentative, de la part de la France d'occuper la vallée du haut Nil, à Fachoda ou ailleurs.

Les Anglais prétendaient avoir le droit de prendre possession du territoire africain non occupé depuis l'Egypte jusqu'au Cap de Bonne Espérance; mais les Français leur font maintenant opposition en réclamant le droit de relier leur colonie du Congo à Fachoda et à la Mer Rouge.

La France ne reconnaîtra pas la réclamation de l'Angleterre, relative aux provinces équatoriales de l'Afrique, explorées par Gordon et Emin pacha; elle considère également que le pays au sud des postes militaires anglo-égyptiens n'appartient pas plus à l'Angleterre qu'à la France et que la région traversée par l'expédition Marchand est dans la sphère de l'influence française.

NOUVELLES LOCALES.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez G. R. Vendome, libraire, 290 Rue Main, Winnipeg.

M. Vézina Couture a acheté l'Hôtel Mondor de St-Boniface et en prendra possession au 1er mars prochain.

Il est rumeur que M. J. A. Richard, actuellement à Montréal, va partir à Winnipeg un magasin de spécialité en marchandises sèches. Succès donc !

M. Martin Jérôme, Garde Forestier, est revenu de Whitemouth avec une collection de $200, le produit d'une saisie de bois, opérée par ce vigilant officier.

M. Rochon, l'inspecteur des écoles catholiques, nous est revenu jeudi dernier de la Province de Québec, après une absence de quelques semaines.

Ceux qui recevront notre numéro prospectus et qui n'ont point l'intention de s'abonner, voudront bien nous en avertir sans délai.

L'abonnement est payable d'avance.

L'Hon. Col. McMillan, arrivé ces jours derniers d'Ottawa, est reparti de suite pour rencontrer M. Greenway à Toronto où tous deux auront une conférence avec le gouvernement d'Ontario au sujet de la construction du chemin de fer projeté de Port Arthur à Winnipeg.

M. Noé Chevrier, le populaire marchand du Magasin Bleu, de Winnipeg, a laissé Winnipeg par le convoi de lundi dernier pour Montréal. M. Chevrier sera absent pour au moins quatre semaines.

Deux de ses jeunes demoiselles sont en visite à Hull, Québec, depuis l'été dernier, chez leur oncle, M. N. L. Champagne, le brave député de Montréal.

Les employés de l'Office des Terres à Winnipeg sont obligés, par un ordre à cet effet, de revenir au bureau tous les soirs et y travailler jusqu'à une heure avancée. Nous aimerions à connaitre si c'est d'après les instructions du département que les employés d'ici sont forcés de travailler la nuit ?

DIVERS.

Le Conseil Législatif de la Province de Québec a rejeté le bill de l'instruction publique que le peuple réclamait avec instance et qui avait passé les trois lectures à l'Assemblée Législative, sans aucune opposition sérieuse.

Nous ne pouvons concevoir comment le peuple de la Province de Québec puisse se soumettre aussi docilement aux caprices d'un corps irresponsable, qui semble prendre plaisir à contrarier les volontés de la chambre populaire.

A ce sujet "Le Temps" d'Ottawa s'exprime comme suit : "La loi est en accord avec les lois du progrès dont on n'arrête pas la marche. On peut la ralentir quelquefois, mais l'arrêter, jamais !"

Si la même obstruction arrivait au Manitoba, dans les mêmes circonstances, le peuple ne serait pas lent à faire ralentir le zèle de MM. les Conseillers.

A ce propos n'est-il pas étrange de constater que ce sont les Conservateurs qui ont aboli le Conseil Législatif au Manitoba, et que ce sont aussi les Conservateurs qui empêchent la suppression de ce corps dans Québec ?

Pourtant, l'existence de cette chambre était bien plus nécessaire au Manitoba, pour sauvegarder les intèrêts de la minorité, qu'elle ne l'est à Québec.

L'Hon. M. Joseph Royal, ex Lieutenant Gouverneur, ex député pour Provencher, et ex-rédacteur de l'ex-Minerve, pourrait bien nous fournir quelques informations concernant cette anomalie apparente.

Nous avons appris avec un chagrin bien réel le décès de notre fervant ami, M. Edmond Germain, qui rendit son âme à Dieu dimanche dernier, à St. Paul, Minnesota, entouré de son épouse dévouée, de sa jeune fille, Melle Flora et de son fils, M. Alonzo.

Feu Edmond Germain était bien connu à Winnipeg où il résida durant quinze ans. Il partit pour Duluth, il y a quelques années et de là il se rendit à St. Paul.

Il n'était âgé que de 49 ans.

Il était le fils de M. N. Germain, de St-Boniface, et frère de M. Geo. Germain, de Winnipeg, de M. Cléophas Germain, de Mme Fournier et de Mme Paradis, de St-Boniface, de MM. Napoléon Germain, de Montréal, et Alphonse, de Lowell, Mass., et de Mme Richer, de Ste-Anne, Manitoba.

Cette triste nouvelle a dû être communiquée bien délicatement au père qui est cloué à son lit par une maladie très sérieuse depuis plusieurs mois.

M. Cléophas Germain est à l'hôpital de St-Bnoiface souffrant aussi d'une maladie grave.

Nous offrons à la famille doublement affligée nos plus sympathiques condoléances.

On nous apprend que M. Richer, marchand de Ste-Anne, est bien malade.

AFFAIRE DREYFUS.

L'affaire Dreyfus menace de devenir la cause de troubles assez sérieux en France. On se souviendra, sans aucun doute, que Dreyfus était un officier de France et qu'il a été accusé, trouvé coupable et exilé pour avoir fourni à la Prusse, des informations relatives à l'armée française. Or les parents de Dreyfus ont réussi à obtenir une seconde enquête qui comme la première, fut faite par la cour martiale et tourna à son détriment.

Emile Zola, dans une lettre ouverte au président de France, accuse certains généraux de parjure et défie le gouvernement de le mettre en accusation : ce qui a été fait, et de là les démonstrations orageuses, jusqu'à présent confinées aux étudiants en médecine ; mais elles ont l'air de prendre de plus grande proportion et pourraient s'étendre dans toute la France.

Zola est soutenu par des amis d'une puissance admise, tandis que les anti-Dreyfus sont appuyés par l'armée.

Dreyfus est d'origine juive. On crie donc dans les rues de Paris, et on pourrait dire à travers la France : A bas les Juifs ! A bas Zola ! Vive l'armée ! !

Le procès de Zola va créer une vive sensation dans toute l'Europe. En Angleterre on croit généralement que Dreyfus est la victime d'un vilain complot.

TOUS LES ACCUSES DU PANAMA ACQUITTES.

On ne parlera plus du Panama ; tout le monde est acquité. Les plaidories ont occupé plusieurs audiences. Elles paraissent avoir produit une vive impression.

A trois heures, le jury entre en délibération.

Il est près de cinq heures quand les jurés rentrent en séance. D'une voix éclatante, le chef du jury prononce le verdict. La réponse est "non" sur toutes les questions. C'est l'acquittement général. Arton lui-même est acquitté.

A peine le verdict est-il prononcé, que des applaudissements formidables éclatent de tous les points de l'audience. Vainement le président essaye-t-il d'obtenir le silence et même de se faire entendre. Le calme ne se rétablit que sur l'intervention des gardes, qui font évacuer la salle.

Les accusés sont ramenés à l'audience. Le président prononce successivement, l'acquittement d'Arton, de Saint-Martin, de Henry Manet, d'Antide Boyer, de Planteau, Gaillard, Laisant et Rigault.

"Merci ! messieurs les jurés, merci," s'écrie M. Gaillard, tandis que les amis des acquittés, franchissant la barre, se précipitent vers eux pour leur serrer la main.

L'ère du Panama est close !

ENCORE UNE VICTOIRE.

Le télégraphe nous annonce l'élection par acclamation, de M. Malouin, libéral, comme député de Quebec Centre.

Il nous fait plaisir de constater que M. Adolphe Turner, notre riche commerçant de blé, le seul Canadien Français de notre province qui se livre à ce commerce, est parfaitement remis d'une maladie qui l'a retenu à domicile pendant quelques semaines.

M. Turner part ces jours-ci pour aller rendre visite à ses pare[illegible] anciens amis de la Province de Québec. Nous lui souhaitons : Bon voyage et prompt retour.

Le R. P. Lecoq, curé de Ste-Rose du Lac, était en ville mercredi et jeudi derniers. Le Rév. Père est allé aux batisses du Parlement remercier en personne, et au nom de ses paroissiens, le Ministre des Travaux Publics, M. R. Watson, du magnifique pont que le ministre a fait construire à Ste-Rose du Lac, sur la Rivière la Tortue, entre les sections 5 et 8.

On a aussi fait planter des pilotis à trois différents autres endroits, dans la même paroisse, afin de permettre aux résidents ou à la municipalité de construire des ponts —à bon marché—si on juge la chose nécessaire.

M. Lecoq est reparti pour Ste-Rose par le convoi de vendredi dernier.